

PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE COMMUNAL
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
20 NOVEMBRE 2007

Sont présents : M. Ch. MICHEL, Bourgmestre-Président ;
Mme F. PIGEOLET, MM. R. GILLARD, M. BASTIN, Mme A. MASSON,
Mmes C. HERMAL, E. MONFILS-OPALFVENS, Echevins ;
M. Ch. AUBECQ, Mme L. VREBOS, MM. J. DELSTANCHE, F. JANSSENS,
Mme N. DEMORTIER, MM. A. DEMEZ, J-P. HANNON, J. GOOSSENS,
Mme P. NEWMAN, Mme A-M. BACCUS, MM. B. THOREAU, M. DELABY,
Mme V. MICHEL, MM. V. HOANG, R. WILLEMS, P. BRASSEUR, Mme J.
WEETS, M. NASSIRI, Mmes A. HALLET, A. DULAK, M. Fr. VAESSEN,
Mme S. TOUSSAINT, M. G. STENGELE, Conseillers communaux ;
Mme B. BACCAERT, Secrétaire communal

Est absent : M. F. QUIBUS, Echevin.

Monsieur le Bourgmestre préside l'assemblée qu'il ouvre, en séance publique, à dix-neuf heures.

Conformément aux dispositions de l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2007 a été mis à la disposition des membres du Conseil, sept jours francs avant le jour de la séance.

COMMUNICATIONS

A. DIVERS

1. Site de l'ancienne décharge de Basse-Wavre – Réalisation dans l'urgence de travaux de mise en sécurité – Délibération du Collège communal du 7 novembre 2007.

B. DECISIONS DE L'AUTORITE DE TUTELLE

1. Approbation par le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique en date du 25 septembre 2007 du programme triennal des travaux 2007-2009 de la commune de Wavre.
2. Arrêté du Collège provincial, en date du 18 octobre 2007, approuvant le compte de l'exercice 2006 de la fabrique d'église de la paroisse de Notre-Dame, arrêté par le Conseil de Fabrique en séance du 1^{er} avril 2007, délibéré au Conseil communal en date du 26 juin 2007.
3. Arrêté du Collège provincial, en date du 18 octobre 2007, approuvant le compte de l'exercice 2006 de la fabrique d'église de la paroisse de Saints Pierre et Marcellin,

arrêté par le conseil de Fabrique en séance du 27 mars 2007, délibéré au Conseil communal en date du 26 juin 2007.

4. Arrêté du Collège provincial, en date du 18 octobre 2007, approuvant le compte de l'exercice 2006 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Martin, arrêté par le conseil de Fabrique en séance du 1^{ier} avril 2007, délibéré au Conseil communal en date du 22 mai 2007.
5. Arrêté de Madame la Gouverneure de Province, en date du 24 octobre 2007, approuvant la délibération du Conseil communal de Wavre en date du 22 mai 2007, portant modification de l'article 6 du règlement d'organisation du service communal d'incendie.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

S.P.1. Rapport sur la politique générale et financière et sur la situation des affaires de la Ville.

Prise d'acte.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

PREND ACTE du rapport du Collège communal sur la politique générale et financière sur la situation des affaires de la commune pour l'exercice 2006-2007;

Charge ce dernier d'adresser copie du rapport à M. le Président du Conseil provincial du Brabant wallon.

S.P.2. Rapport sur la situation des affaires de la zone de police de Wavre.

Prise d'acte.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

PREND ACTE du rapport du Collège communal sur la Zone de Police de Wavre;

Charge ce dernier d'adresser copie du rapport à Mme la Gouverneure de la province du Brabant wallon.

Monsieur F. QUIBUS, Echevin, entre et prend place à la table du Conseil.

S.P.3. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Saint Joseph – Compte pour l'année 2006 – Avis.

Adopté par trente voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par 30 voix pour et 1 abstention

Article 1er. - d'émettre un avis favorable sur le compte pour l'exercice 2006 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Joseph à Ottignies-Louvain-La-Neuve.

Article 2. - Ledit compte, accompagné de six expéditions de la présente décision, sera transmis au Collège communal de la Ville d'Ottignies.

S.P.4. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste – Budget pour l'année 2007 – Première demande de modifications des services ordinaire et extraordinaire – Avis.

Adopté par trente voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,

Par 30 voix pour et 1 abstention :

Article 1er. - Un avis favorable est réservé à la délibération du Conseil de fabrique de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste, portant demande de modifications de son budget pour l'exercice 2007.

Article 2. - Ladite délibération, accompagnée de la présente décision, sera transmise en quatre expéditions à Madame la Gouverneure de la Province de Brabant wallon.

S.P.5. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Notre-Dame – Budget pour l'exercice 2008 – Avis.

Adopté par trente voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,

Par 30 voix pour et 1 abstention :

Article 1er. - d'émettre un avis favorable sur le budget pour l'exercice 2008 de la fabrique d'église de la paroisse de Notre Dame.

Article 2. - Le budget considéré, accompagné de la présente décision, sera transmis en quadruple expédition à Madame la Gouverneure de la Province de Brabant wallon

S.P.6. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Centre Public d'Action Sociale - Maison de repos « La Closière » - Règlement d'ordre intérieur – Approbation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

A l'unanimité

Article 1er. - d'approuver la délibération 415/07 du Conseil de l'Action Sociale du Centre Public d'Action Sociale de Wavre, en date du 20 septembre 2007, arrêtant le règlement d'ordre intérieur de la maison de repos pour personnes âgées "La Closière" et abrogeant le règlement d'ordre intérieur du 20 janvier 2005.

(...)

S.P.7. Associations intercommunales – Association intercommunale coopérative « SEDILEC » - Assemblée générale statutaire du 14 décembre 2007 – Ordre du jour - Approbation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

à l'unanimité,

Article 1er- D'approuver le plan stratégique 2008-2010 de l'association intercommunale coopérative "SEDILEC", en ce qui concerne le secteur du "GAZ" .

Art.2- D'approuver le montant des émoluments du Président et des jetons de présence des administrateurs.

(...)

S.P.8. Associations intercommunales – Association intercommunale coopérative
« SEDIFIN » - Assemblée générale statutaire du 14 décembre 2007 – Ordre du jour -
Approbation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :
à l'unanimité,

Article 1er- D'approuver le plan stratégique 2008-2010 de l'association intercommunale coopérative "SEDIFIN", en ce qu'il concerne le secteur "GAZ".

Art.2- D'approuver le montant des émoluments du Président et des jetons de présence des administrateurs.

ART.3 – D'approuver la nomination statutaire sur proposition du groupe MR, de Monsieur Emile SMITS de Ramilies, en remplacement de madame Sabine DUMONT, démissionnaire.

(...)

S.P.9. Comptabilité communale – Régie de l'Eau – Bilan et compte de résultat pour l'exercice 2006.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :
A l'unanimité

Article 1^{er} : - Le bilan et le compte de résultats de la Régie de l'Eau pour l'exercice 2006, sont approuvés provisoirement.

Article 2 : - Le bilan et le compte de résultats seront déposés à l'Hôtel de Ville, à la consultation du public, du 21 au 30 novembre 2007.

L'avis de ce dépôt, ainsi que la date de la présente délibération seront portés à la connaissance du public, durant la même période, par affichage aux endroits prévus à cet effet.

(...)

S.P.10. Comptabilité communale – Régie de l'Electricité – Budget pour l'exercice 2008.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :

A l'unanimité,

Article 1^{er} – Le budget de trésorerie de la Régie de l'Electricité pour l'exercice 2008 est approuvé aux chiffres repris ci-après :

Recettes ordinaires :	12.247.259,23€
Dépenses ordinaires :	12.247.259,23€
Recettes extraordinaires :	2.721.341,49€
Dépenses extraordinaires :	2.721.341,49€

Article 2 – Le bénéfice à réaliser par la Régie de l'Electricité s'élevant à 612.072,89€, sera porté en recette au budget général de la commune pour l'exercice 2008.

Article 3 – Le budget de trésorerie sera déposé à l'Hôtel de Ville, à la consultation du public, du 21 novembre au 30 novembre 2007.

L'avis de ce dépôt, ainsi que la date de la présente délibération seront portés à la connaissance du public durant la même période, par l'affichage aux endroits prévus à cet effet.

(...)

S.P.11. Comptabilité de la Zone de Police de Wavre – Budget général pour l'exercice 2008 – Prévision des recettes et des dépenses du service ordinaire – Examen.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-Le budget du service ordinaire pour l'exercice 2008 de la Zone de police de Wavre est approuvé.

Article 2 .-Il sera affiché à la consultation du public, du 22 novembre au 3 décembre 2007.

(...)

S.P.12. Comptabilité de la zone de Police de Wavre – Budget général pour l'exercice 2008 – Prévisions des recettes et des dépenses du service extraordinaire – Examen.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-Le budget du service extraordinaire pour l'exercice 2008 de la Zone de police de Wavre est approuvé.

Article 2 .-Il sera affiché à la consultation du public, du 22 novembre au 3 décembre 2007.

(...)

S.P.13. Comptabilité de la Zone de Police de Wavre – Budget général pour l'exercice 2008 – Service extraordinaire – Décision de principe de passer certains marchés publics et choix de leur mode de passation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-de passer, en exécution du budget du service extraordinaire de l'exercice 2008 de la zone de police, les marchés du programme d'investissements tels que spécifiés sur la liste ci-annexée.

Article 2 .-Ces marchés seront passés par procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs fournisseurs.

Article 3 .-Le cahier général des charges n'est pas applicable aux marchés dont le montant estimé est égal ou inférieur à 22.000 € à l'exception des articles 10 par.2, 15,16,17,18,20,21,22,30 par.2,36 et 41.

Article 4 .-Aucun cautionnement ne sera réclamé.

Article 5 .-Les dépenses seront financées par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire et dotation communale.

S.P.14. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2008 – Prévisions des recettes et des dépenses du service ordinaire – Examen.

Adopté par vingt-deux voix pour et neuf voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE par 22 voix pour et 9 voix contre :

Article 1er.- Le service ordinaire du budget général de la commune pour l'exercice 2008 est approuvé.

Art.2.- Il sera affiché pour une durée de 10 jours à la consultation du public, du 21 novembre au 30 novembre 2007.

(...)

S.P.15. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2008 – Prévision des recettes et des dépenses du service extraordinaire – Examen.

Adopté par vingt-deux voix pour et neuf voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE par 22 voix pour et 9 voix contre :

Article 1er.- Le service extraordinaire du budget général de la commune pour l'exercice 2008 est approuvé.

Art.2.- Il sera affiché pour une durée de 10 jours à la consultation du public, du 21 novembre au 30 novembre 2007.

(...)

- S.P.16. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2008 – Service extraordinaire – Décision de principe de passer certains marchés publics et choix de leur mode de passation.
-

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-de passer, en exécution du budget du service extraordinaire de l'exercice 2008, les marchés du programme d'investissements tels que spécifiés sur la liste ci-annexée.

Article 2 .-Ces marchés seront passés par procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs fournisseurs.

Article 3 .-Le cahier général des charges n'est pas applicable aux marchés dont le montant estimé est égal ou inférieur à 22.000 € à l'exception des articles 10 par.2, 15,16,17,18,20,21,22,30 par.2,36 et 41.

Article 4 .-Aucun cautionnement ne sera réclamé.

Article 5 .-Les dépenses seront financées par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire.

- S.P.17. Comptabilité de la Zone de Police de Wavre – Dette – Transfert d'un emprunt à l'administration communale.
-

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-de transférer au 01 janvier 2008 la dette résultant de l'emprunt susmentionné ainsi que les charges et obligations y afférentes dans le bilan de la Ville de Wavre.

- S.P.18. Affaires immobilières – Acquisition de biens immobiliers pour cause d'utilité publique – Terrain d'assiette de la voirie dite « Avenue de la Calèche » - Acquisition de gré à gré - Modification (IMADRI).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
à l'unanimité,

Article 1er - D'acquérir, à titre gratuit, pour cause d'utilité publique, dans le lotissement dit "de la Calèche" :

- Une parcelle de terrain constituant une partie de l'assiette de la voirie dénommée « avenue de la Calèche », cadastrée ou l'ayant été 4^{ième} division section B partie du n°493b, d'une superficie d'après mesurage de 13 ares 46 centiares,
- Une parcelle de terrain constituant un seconde partie de l'assiette de la voirie dénommée « avenue de la Calèche », anciennement cadastrée section B, partie du numéro 524^e, et actuellement cadastré partie des numéros 524m, 535g et 535h, d'une contenance de 23 ares 18 centiares

Propriété de la société anonyme IMADRI dont le siège social est établi à 1300 Limal, Avenue de Nivelles, 37b ;

Art.2 - Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, le projet d'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par M. Charles MICHEL, Bourgmestre, assisté de Mme Béatrice BACCAERT, secrétaire communal.

S.P.19. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Cession d'une parcelle de terrain rue d'Angoussart – Décision définitive (M. et Mme DEJEAN-CONREUR).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
A l'unanimité,

Article 1er.- La parcelle de terrain sise à front de la rue d'Angoussart, cadastrée ou l'ayant été 3^{ième} division, section B, n°422h et y développant une superficie d'environ 10 centiares, est cédée à Monsieur et Madame DEJEAN-CONREUR, domiciliés à 1301 Wavre, Rue d'Angoussart,

75 pour le prix global et forfaitaire de 900€ (neuf cents Euro), les frais d'acte et de mesurage étant à charge de l'acquéreur.

Art.2.- Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, le projet d'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par M. Charles MICHEL, Bourgmestre, assisté de Mme Béatrice BACCAERT, secrétaire communal.

Art.3.- Le produit de l'aliénation est affecté à l'acquisition de terrains, à des constructions et à des équipements.

S.P.20. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Cession d'une parcelle de terrain rue Joseph Francis – Décision définitive (M. FIEVEZ).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :
A l'unanimité,

Article 1er.- La parcelle de terrain, sans référence cadastrale connue, sise rue Joseph Francis, sur lequel se situe l'ancien réservoir d'eau et y développant une superficie d'après mesure de 86 centiare, est cédée à monsieur Luc FIEVEZ domicilié, rue Joseph Francis, 48 à Bierges, pour le prix global et forfaitaire de 3.000€ (trois mille Euro), les frais d'acte et de mesurage étant à charge de l'acquéreur.

Art.2.- Le produit de l'aliénation sera affecté à l'acquisition de terrains, à des constructions et à des équipements.

S.P.21. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Parc Industriel Nord – Zone de la Noire Espine – Cession d'une parcelle de terrain – Décision définitive (BELTOOLS).

Adopté par vingt-trois voix pour, quatre voix contre et quatre abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :
Par 23 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions,

Article 1er.- La parcelle de terrain cadastrée ou l'ayant été partie du numéro 130 g de la section C, 1ère division, sise dans les limites du Parc industriel Nord (Zone de la Noire Espine) et y développant une superficie de 14 ares 26 centaires, est cédée à Monsieur et Madame CORBISIER domicilié à Incourt, rue Longueville, 19, pour la société BELTOOLS, dont le siège social se trouve, à 1390 Grez-Doiceau, chaussée de Wavre n°504/23, pour le prix global et forfaitaire de 57.040€ (cinquante-sept mille quarante Euro), les frais d'acte et de mesurage étant à charge de l'acquéreur.

Art.2.- Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, le projet d'acte joint à la présente délibération, sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par M. C. MICHEL, Bourgmestre, assisté du Mme B. BACCAERT, Secrétaire communal.

Art.3.- Le produit de l'aliénation est affecté à l'acquisition de terrains, à des constructions et à des équipements.

Monsieur F. JANSSENS, conseiller communal, quitte la salle du Conseil.

S.P.22. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Parc Industriel Nord – Extension – Zone B' – Cession d'une parcelle de terrain – Décision de principe (A & S SERTANG).

Adopté par vingt-deux voix pour, quatre voix contre et quatre abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par 22 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions,

Article 1er.- La parcelle de terrain cadastrée ou l'ayant été partie des numéros 278d, 279a, 280 et partie des numéros 285d et 285c de la section A, 3^{ème} division, sise dans les limites de l'extension du Parc industriel Nord - Zone B' – lot 1B et y développant une superficie de deux hectares trois ares nonante-quatre centiares, sera cédée à la société A&S SERTANG ou à toute autre société sœur ou filiale, au prix global et forfaitaire de 1.325.610€ (un million trois cent vingt-cinq mille six cent dix euro), les frais d'acte et de mesurage étant à charge de l'acquéreur.

Art.2.- Le compromis est approuvé.

Art.3.- Le produit de l'aliénation sera affecté à l'acquisition de terrains, à des constructions et à des équipements.

S.P.23. Services des Affaires sociales – Service des Accueillantes conventionnées –Règlement d’ordre intérieur – Modification.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l’unanimité :

Article 1^{er} de modifier le texte du règlement d’ordre intérieur du service des accueillantes conventionnées de la ville de Wavre :

Supprimer la dernière phrase de la rubrique assurance, à savoir : « Les assurances ne couvrent pas les transports en voiture ainsi que les dégâts occasionnés par les animaux aux enfants accueillis »

(...)

S.P.24. Travaux publics – Ecole de l’Orangerie – Construction d’un bâtiment d’accueil en remplacement d’un pavillon vétuste – Majoration de la dépense – Approbation.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l’unanimité

Article 1^{er}. - D’approuver la majoration de la dépense totale à savoir d’un montant de 22.050,00 € TVA comprise résultant des travaux de construction d’un bâtiment en remplacement d’un pavillon vétuste à l’école de l’Orangerie.

Art. 2. - La présente délibération sera transmise au Ministère de la Communauté française en vue de l’obtention de subsides dans le cadre du Programme d’Urgence (P.U.).

S.P.25. Travaux publics – Programme triennal 2007-2008-2009 – Egouttage et aménagement de l’avenue du Centre sportif – Approbation du montant rectifié de l’estimation de la dépense.

Adopté par vingt-deux voix pour et huit voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE : par 22 voix pour et 8 voix contre

Article 1er. - D'approuver le montant de l'estimation rectifiée des travaux s'élevant à 1.247.008,53 € TVA comprise ainsi que le montant estimatif rectifié de la dépense totale s'élevant à 1.322.826,65 € TVA comprise dans le cadre des travaux d'égouttage et d'aménagement de l'avenue du Centre Sportif.

Art. 2. - La présente délibération sera transmise au Ministère de la Région wallonne - Direction des Infrastructures routières subsidiées.

S.P.26. Voirie communale – Avenue Zénobe Gramme – Permis d'urbanisme – Création d'une nouvelle voirie.

Adopté par vingt-six voix pour et quatre voix contre.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE par 26 voix pour et 4 voix contre

Article 1^{er} Le tracé de la voirie d'accès de l' AVENUE ZENOBE GRAMME vers les lots 28 et 29 de l'extension B' du parc industriel nord, tel que prévu au plan d'implantation de la demande de permis d'urbanisme introduite par l'Intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion Economique du Brabant Wallon, réf. 07/091 est approuvé.

Art. 2 Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

S.P.27. Voirie – Chaussée de Namur, 84 – Permis d'urbanisme – Raccordement de la voirie et des impétrants à la voirie publique.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE à l'unanimité

Article 1^{er} Les travaux de raccordement au réseau d'égouttage public Venelle du Tribut, relatif à la demande de permis d'urbanisme introduite en date du 20 juin 2007 par S.A. CIMOROY, Rue Ottre, 19 à 6690 VIELSALM (Ottre) pour un bien sis CHAUSSEE DE NAMUR, 84 présentement cadastré Wavre 3e Division, Section E, n° 101 R et 101 S, sont approuvés.

Art. 2 Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

S.P.28. Voiries régionale et communale – Croisement Chaussée de Namur – Chemin du Stockoy et RN 25 – Aménagement des voiries.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE à l'unanimité

Article 1^{er} : La modification des voiries régionales et communales et l'aménagement d'un carrefour giratoire au croisement de la chaussée de Namur, du chemin du Stockoy et de la RN25, concernant la demande de permis d'urbanisme introduite par le Ministère de l'Équipement et des Transports - MET - DG1.

Art. 2 : Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

S.P.29. Service de l'Instruction publique – Modalités d'organisation et de tarification de l'accueil extrascolaire 2007-2008.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1^{er}. – Les modalités d'organisation et de tarification de l'accueil extrascolaire annexées à la présente sont approuvées pour l'année scolaire 2007-2008.

S.P.30. Service de l'Instruction publique – Enseignement primaire – Création de 8 périodes de maître spécial de seconde langue à charge du Pouvoir organisateur – Ratification.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A l'unanimité, le Conseil communal

D E C I D E :

Article 1er. – de créer 8 périodes de maître de seconde langue dans les écoles communales de la Ville de Wavre à partir du 1^{er} septembre 2007 ;

Art.2. – de recruter et de rémunérer du personnel pour assurer ces 8 périodes dans l'enseignement maternel et primaire des écoles communales de Wavre à charge du Pouvoir organisateur.

(...)

S.P.31. Service de l'Instruction publique – Enseignement primaire – Prise en charge par le Pouvoir organisateur de 10 périodes d'institutrice primaire pour l'année scolaire 2007-2008 – Ratification.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A l'unanimité, le Conseil communal

D E C I D E :

Article 1er. – la prise en charge par le Pouvoir organisateur de 10 périodes hebdomadaires d'institutrice primaire, à l'Ecole communale de Basse-Wavre , du 1^{er} septembre 2007 au 30 juin 2008 ;

Art.2. – de recruter et de rémunérer une institutrice pour assurer ces 10 périodes dans l'enseignement primaire de l'Ecole communale de Basse-Wavre, à charge du Pouvoir organisateur.

S.P.32. Service de l'Instruction publique – Enseignement maternel – Prise en charge par le Pouvoir organisateur de 13 périodes d'institutrice maternelle en septembre 2007 – Ratification.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A l'unanimité, le Conseil communal

D E C I D E :

Article 1er. – la prise en charge par le Pouvoir organisateur de 13 périodes hebdomadaires d'institutrice maternelle à l'Ecole-Vie de Bierges, du 1^{er} septembre 2007 au 30 septembre 2007 ;

Art.2. – de recruter et de rémunérer une institutrice pour assurer ces 13 périodes dans l'enseignement maternel de l'Ecole-Vie de Bierges, à charge du Pouvoir organisateur ;

S.P.33. Service de l'Instruction publique – Enseignement primaire – Prise en charge par le Pouvoir organisateur de 12 périodes d'institutrice primaire en septembre 2007 – Ratification.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A l'unanimité, le Conseil communal

D E C I D E :

Article 1er. – la prise en charge par le Pouvoir organisateur de 12 périodes hebdomadaires d'institutrice primaire à l'Ecole-Vie de Bierges, du 1^{er} septembre 2007 au 30 septembre 2007 ;

Art.2. – de recruter et de rémunérer une institutrice pour assurer ces 12 périodes dans l'enseignement primaire de l'Ecole-Vie de Bierges, à charge du Pouvoir organisateur ;

S.P.34. Zone de police de Wavre – Cadre du personnel administratif et logistique – Modification du cadre organique.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE

Article 1er : D'approuver le nouveau cadre organique CALOG tel que repris à l'annexe de la présente délibération.

Article 2 : Une copie de la présente délibération est envoyée conformément à la circulaire ministérielle PLP 12 du 8 octobre 2001 au Gouverneur de la Province du Brabant Wallon.

S.P.35. Zone de police de Wavre – Cadre du personnel opérationnel – Vacance de cinq emplois d'inspecteur.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE

Article 1^{er} : Cinq emplois d'inspecteur sont déclarés vacants à la police locale de Wavre, service « Sécurisation & Intervention » ou « Quartier » « selon les modalités reprises en annexe.

Article 2 : Une priorité sera donnée pour emploi à un ancien Bruxellois;

Article 3 : Une expédition de la présente délibération sera transmise conformément à la circulaire ministérielle PLP 12 du 08 Octobre 2001, au Gouverneur de la Province du Brabant Wallon.

S.P.36. Zone de police de Wavre – Cadre du personnel administratif et logistique – Vacance d'un emploi de niveau B, Gestionnaire fonctionnel adjoint.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE

Article 1er : De déclarer vacant un emploi de Membre du Cadre Administratif de Niveau B - Gestionnaire technique adjoint tel que repris à l'annexe de la présente délibération.

Article 2 : Une copie de la présente délibération est envoyée conformément à la circulaire ministérielle PLP 12 du 8 octobre 2001 au Gouverneur de la Province du Brabant Wallon

S.P.37. Zone de police de Wavre – Cadre du personnel administratif et logistique – Vacance d’un emploi de niveau C.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE

Article 1^{er} : De déclarer vacant un emploi de Membre du Cadre Administratif de Niveau C – Assistant tel que repris à l’annexe de la présente délibération.

Article 2 : Une copie de la présente délibération est envoyée conformément à la circulaire ministérielle PLP 12 du 8 octobre 2001 au Gouverneur de la Province du Brabant Wallon.

S.P.38. Zone de police de Wavre – Cadre du personnel administratif et logistique – Vacance d’un emploi de niveau D, ouvrier – Ouverture par mobilité.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE

Article 1^{er} : De déclarer vacant à la date du 1^{er} septembre 2008 un emploi de Membre du Cadre Administratif de Niveau D – Technicienne de Surface tel que repris à l’annexe de la présente délibération.

Article 2 : Une copie de la présente délibération est envoyée conformément à la circulaire ministérielle PLP 12 du 8 octobre 2001 au Gouverneur de la Province du Brabant Wallon

U. Mise en discussion, sous le bénéfice de l’urgence, d’un point étranger à l’ordre du jour.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

Considérant qu'il y a urgence :

DECIDE :

à l'unanimité,

Article unique : de porter à l'ordre du jour, sous le bénéfice de l'urgence, comme point 38bis de la séance publique : Associations intercommunales - Association Intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant Wallon, en abrégé « I.B.W. » - Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2007 – Ordre du jour – Approbation.

U.S.P.38.bis Associations intercommunales - Association Intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant Wallon, en abrégé « I.B.W. » - Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2007 – Ordre du jour – Approbation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

à l'unanimité,

Article 1er- D'approuver les points principaux du Règlement d'Ordre intérieur des différents organes de gestion hormis l'assemblée générale.

Art.2- D'approuver le plan stratégique 2008-2010 de l'Intercommunale du brabant wallon.

Art.3 - Une expédition de la présente délibération sera transmise, en double expédition, à l'Intercommunale du brabant wallon.

(...)

La séance s'étant déroulée sans réclamation, le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2007 est définitivement adopté.

La séance est levée à vingt-et-une heures cinq minutes.

Ainsi délibéré à Wavre, le vingt novembre deux mil sept.

Le Secrétaire communal,

B. BACCAERT

Le Bourgmestre,

C. MICHEL